

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND**

Lundi, le 06 juillet 2015 sous la présidence du maire, Monsieur Claude Sylvain, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au lieu habituel. La réunion débute à 19h00. Messieurs Gérard Messier et Yvon Laroche ont motivé leur absence.

Sont présents Madame la conseillère : Manon Jolin
Messieurs les conseillers : Adam Rousseau
Michel Frappier
Yves Jolin

Ainsi que la directrice générale
et secrétaire-trésorière : Sylvie Champagne

Il y a 08 personnes présentes à cette séance.

Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Claude Sylvain, souhaite la bienvenue à tous.

RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

La réunion débute par un moment de réflexion, lequel texte est lu par le conseiller, Monsieur Michel Frappier.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

*** Réflexion

1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;

2.0 Régularité convocation et constat de quorum;

3.0 Adoption de l'ordre du jour;

4.0 Procès-verbal :

4.1 Adoption des procès-verbaux du 01 et 15 juin 2015 avec modification à la résolution 137-06.2015 ;

Info 4.2 Suivi des procès-verbaux du 01 et 15 juin 2015;

5.0 MRC :

Info 5.1 Suivi de la rencontre du 17 juin 2015;

6.0 Correspondance:

6.1 Chambre de commerce régionale de Windsor;

6.2 Adoption du bordereau de correspondance du 25 mai au 26 juin 2015;

7.0 Administration générale :

7.1 Site Internet;

7.2 Résolution d'appui à la FQM – négociation du prochain Pacte fiscal ;

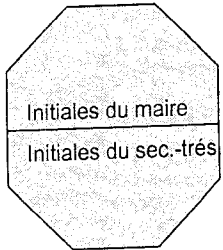
Info 7.3 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 juin 2015;

8.0 Période de questions (15 minutes);

9.0 Sécurité publique:

9.1 Éclairage public;

10.0 Travaux publics :



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

- 10.1 Constat d'infraction de la CSST;
- 11.0 Hygiène du milieu :
 - 11.1 Demande d'aide financière de l'Association du Lac Tomcod;
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
 - 12.1 Dépôt du certificat relatif au projet de règlement 2015-184 visant à modifier le règlement de zonage 2010-116;
 - 12.2 Adoption du règlement 2015-184 visant à modifier le règlement de zonage 2010-116 et ses amendements afin d'autoriser et régir les lieux de production et d'entreposage de marijuana à des fins médicales dans la zone AF-11 et de modifier les dispositions portant sur les systèmes de géothermie;
 - 12.3 Procès-verbaux de la coopérative de solidarité Au Jardin des Sages;
- 13.0 Loisirs et culture:
 - 13.1 Embauche d'un animateur pour le service d'animation estivale;
 - 13.2 Affectation de l'enveloppe réservée aux municipalités – Pacte rural;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles;
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Ajournement ou levée de la séance;

156-07.2015 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

QUE le sujet suivant «Appel d'offre sur invitation – camionnette» soit ajouté à l'item 10.2 ;

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point «Affaires nouvelles» ouvert.

ADOPTION : 4 POUR

157-07.2015 4.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 01 ET 15 JUIN 2015

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copies des procès-verbaux des 01 et 15 juin 2015 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux des 01 et 15 juin 2015 soient adoptés avec la modification suivante à la résolution # 137-06.2015 :

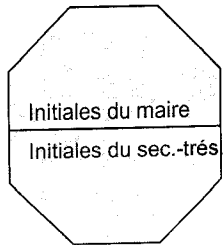
QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton assume le tiers de la facture.

ADOPTION : 4 POUR

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES 01 ET 15 JUIN 2015

La directrice générale ne résume aucun dossier en référence aux procès-verbaux des 01 et 15 juin 2015.

5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU 17 JUIN 2015 – MRC



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

Monsieur le maire, Claude Sylvain résume les programmes d'aide financière du réseau routier local et la cessation du CLD au 31 décembre 2014.

158-07.2015 6.1 CHAMBRE DE COMMERCE RÉGIONALE DE WINDSOR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton renouvelle sa carte de membre de la Chambre de Commerce Régionale de Windsor au montant de 103,48\$ incluant les taxes pour l'année 2015.

ADOPTION : 4 POUR

**159-07.2015 6.2 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 25 MAI
AU 26 JUIN 2015**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 25 mai au 26 juin 2015.

ADOPTION : 4 POUR

160-07.2015 7.1 SITE INTERNET

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de service de Madame Suzanne Ouellet en référence au mandat qui lui a été donné de maintenir et entretenir le site internet de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les détails de l'offre de service du 27 mai 2015 de Madame Ouellet;

ET DE publiciser la nouvelle adresse du site internet, soit le www.sfxb.wpweb.fr.

ADOPTION : 4 POUR

161-07.2015 7.2 RÉOLUTION D'APPUI À LA FQM

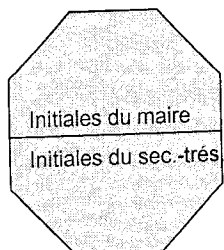
CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

CONSIDÉRANT QUE 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers;

D'APPUYER la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

DE DEMANDER à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

ET QUE cette résolution soit transmise au premier ministre du Québec, Monsieur Philippe Couillard, au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, Monsieur Pierre Moreau, au députée de Richmond, Madame Karine Vallières et ministre responsable de la région de l'Estrie, Monsieur Pierre Paradis.

ADOPTION : 4 POUR

*** Monsieur le conseiller Adam Rousseau informe que le pacte fiscal transitoire équivaut à une perte de 1% du budget municipal. Monsieur le maire commente les effets du pacte fiscal pour les plus petites municipalités.

*** 7.3 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 30 JUIN 2015

La directrice générale résume les résultats financiers au 30 juin 2015. Les revenus sont de 1 996 850,97\$ comparativement à un budget de 2 538 439,00\$. Les dépenses sont de 1 106 127,21\$ sur un budget de 2 213 995,00\$. Les immobilisations sont de 11 926,20\$ versus un budget de 199 444,00\$; le surplus est de 878 797,56\$.

ADOPTION : 4 POUR

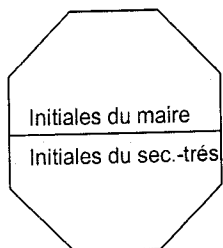
*** 8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part des personnes présentes.

162-07.2015 9.1 ÉCLAIRAGE PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite ajouter de l'éclairage public aux endroits suivants :

. chemin Chabot



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

- . intersection des rues Hérons Bernaches
- . stationnement CCFGL

CONSIDÉRANT QUE le conseil demande de l'éclairage au DEL pour 2 emplacements, dont l'intersection des rues Hérons Bernaches et le stationnement du CCFGL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat et l'installation de trois (3) nouvelles lumières de rue à être installées sur le chemin Chabot (poteau KE67K6), à l'intersection des rues Hérons Bernaches (poteau R8Y3B) et dans le stationnement du CCFGL sur un poteau déjà existant, et ce pour un montant n'excédant pas 1 000,00\$ par nouvelle lumière, dont 2 à l'éclairage au DEL;

D'adresser une demande à Hydro Québec pour le redressement du poteau éclairant l'intersection de la rue Principale et du chemin Salois ;

ET QUE ces dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire « 02.340.00.521 – Entretien lumières de rues », lesquels travaux sont à être effectués par la compagnie Lignes Électriques F.J.S.

ADOPTION : 4 POUR

163-07.2015 10.1 CONSTAT D'INFRACTION DE LA CSST

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement du constat d'infraction émis par la Commission de la santé et de la sécurité du travail au montant de 1 994,00\$ faisant référence à l'évènement du 05 novembre 2014;

ET QUE cette dépense soit assumée par le budget de voirie.

ADOPTION : 4 POUR

*** Monsieur le maire explique l'évènement.

164-07.2015 10.2 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – CAMIONNETTE

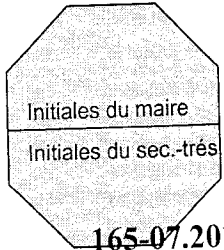
CONSIDÉRANT QUE la municipalité décide de retourner en appel d'offres sur invitation pour la location achat ou achat d'une camionnette pour le service de voirie ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de voirie se réunissent le 08 juillet 2015 pour convenir d'un nouveau devis technique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de lancer un appel d'offres sur invitation écrite pour la location achat ou achat d'une camionnette pour le service de voirie;

ET D'inviter par écrit les compagnies indiquées dans le document identifié « Liste des compagnies à inviter à soumissionner pour la location achat ou achat d'une camionnette ».

ADOPTION : 4 POUR



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

165-07.2015

11.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DU LAC TOMCOD

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 10 juin 2015 de l'Association du Lac Tomcod quant à une demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la demande est d'installer 4 bioréacteurs à base d'alumine activé destiné au captage du phosphore afin de réduire l'apport de phosphore et d'azote provenant des terres agricoles et se rendant aux plans d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont prévus d'ici la fin du mois de juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée financièrement pour un montant total de 50 000,00\$ sur une période de cinq (5) ans à supporter différentes actions, dont 27 055,69\$ au 31 décembre 2014 ont été investis pour la protection du Petit-Lac-St-François ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton autorise le versement d'un montant de 7 000,00\$ à l'Association du Lac Tomcod, sur présentation de pièces justificatives, pour la fabrication et l'installation de 4 bioréacteurs ;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 03.600.00.000 Immobilisations », laquelle dépense est prévue au budget 2015.

ADOPTION : 4 POUR

12.1 DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2015-184 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-116

La directrice générale dépose le certificat relatif aux résultats de la tenue du registre du règlement 2015-184 visant à modifier le règlement de zonage 2010-116.

166-07.2015

12.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2015-184 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-116 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUTORISER ET RÉGIR LES LIEUX DE PRODUCTION ET D'ENTREPOSAGE DE MARIJUANA À DES FINS MÉDICALES DANS LA ZONE AF-11 ET DE MODIFIER LES DISPOSITIONS PORTANT SUR LES SYSTÈMES DE GÉOTHERMIE

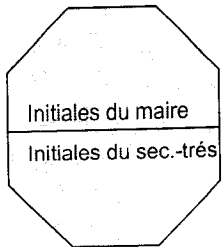
ATTENDU les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton;

ATTENDU qu'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

ATTENDU que le gouvernement du Canada a adopté en 2013 le *Règlement sur la marijuana à des fins médicales (DORS/2013-119)*;

ATTENDU que Santé Canada doit faire respecter les normes en ce qui a trait à la production, la livraison, l'emballage ainsi que les normes de sécurité pour les producteurs de marijuana à des fins médicales;

ATTENDU que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton peut définir certaines règles pour encadrer la production de marijuana à des fins médicales en



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

respectant ses champs de compétences tels qu'édictés dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton désire limiter l'implantation de la production de marijuana à des fins médicales à un secteur précis de la municipalité;

ATTENDU que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton désire également encadrer la production de marijuana à des fins médicales par l'ajout de différentes règles;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les normes sur la géothermie pour faire référence au nouveau *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (Q-2, r.35.2);

ATTENDU que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement pour réglementer la production de marijuana à des fins médicales ;

ATTENDU que pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance régulière du conseil du 04 mai 2015 par Monsieur le conseiller Yves Jolin ;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 01 juin 2015 sur le premier projet de règlement numéro 2015-184 ;

ATTENDU que la municipalité n'a reçu aucune demande valide en vue d'un scrutin référendaire, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et qu'il a été approuvé par les personnes habiles à voter le 26 juin 2015 ;

ATTENDU que le règlement a été remis aux membres du conseil municipal avant ce jour et que les élus présents déclarent en avoir pris connaissance et renoncent ainsi à sa lecture;

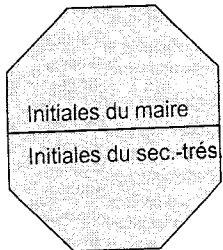
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le règlement numéro 2015-184 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit conformément à l'article 135 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 7.4 du règlement de zonage numéro 2010-116 portant sur la grille des usages et des constructions autorisées par zones est modifié de manière à inclure l'usage spécifiquement autorisé « Lieux de production de marijuana à des fins médicales » et autoriser celui-ci dans la zone AF-11.



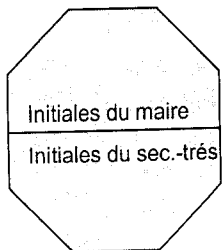
Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

Article 3

Le règlement de zonage numéro 2010-116 est modifié par l'ajout d'une nouvelle section portant sur les lieux de production de marijuana à des fins médicales pour se lire de la manière suivante :

SECTION 37 **DISPOSITION SUR LES LIEUX DE PRODUCTION ET D'ENTREPOSAGE** **DE MARIJUANA À DES FINS MÉDICALES**

	GÉNÉRALITÉS	4.192
Les lieux de production et d'entreposage de marijuana à des fins médicales sont permis à condition de respecter les normes suivantes.		
Malgré les dispositions contenues aux articles 4.192 à 4.196, l'implantation d'un lieu de production et d'entreposage de marijuana à des fins médicales demeure assujettie aux normes du règlement fédéral sur la marijuana à des fins médicales DORS/2013-119 et ses possibles amendements.		
	CONTINGENTEMENT	4.193
Un seul usage de cette nature est permis par zone autorisée à la grille des usages.		
	CLÔTURES POUR LES LIEUX DE PRODUCTION ET D'ENTREPOSAGE DE MARIJUANA À DES FINS MÉDICALES	4.194
Tout lieu de production et d'entreposage de marijuana à des fins médicales doit être entouré en totalité d'une clôture métallique ajourée d'une hauteur de trois (3) mètres.		
	ACCÈS ET SURVEILLANCE	4.195
Les accès au lieu de production et d'entreposage de marijuana à des fins médicales doivent être faits des mêmes matériaux que la clôture entourant le site et être munis d'appareils d'enregistrement visuel et de détection de façon à détecter tout accès ou tentative d'accès non autorisé.		
	FENESTRATION DES BÂTIMENTS	4.196
Les lieux de production et d'entreposage de marijuana à des fins médicales ne peuvent être munis de fenestration.		
	MARGE DE RECUL	4.197
Tout bâtiment abritant un usage de production et d'entreposage de marijuana à des fins médicales doit être localisé à 100 mètres de tout autre bâtiment résidentiel voisin.		
Tout bâtiment abritant un usage de production et d'entreposage de marijuana à des fins médicales doit être localisé à 30 mètres de toute limite de propriété.		



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

Article 4

Le texte de l'article 4.130 du règlement de zonage numéro 2010-116 portant sur les systèmes de géothermie est remplacé de manière à référer au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (Q-2, r.35.2) de la manière suivante :
« Un système de géothermie peut être installé s'il rencontre les normes édictées au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (Q-2, r.35.2). »

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi

ADOPTION : 4 POUR

Claude Sylvain, maire

Sylvie Champagne, directrice générale

167-07.2015

12.3 PROCÈS-VERBAUX DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ AU JARDIN DES SAGES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du procès-verbal du 04 mai 2015 du conseil d'administration de la coopérative de solidarité Au Jardin des Sages, particulièrement de l'article 3 de ce procès-verbal ;

CONSIDÉRANT la participation financière de la municipalité dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite être informé du développement de cette coopérative ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'adresser une demande formelle à la coopérative de solidarité Au Jardin des Sages à l'effet de continuer de recevoir les procès-verbaux du conseil d'administration.

ADOPTION : 4 POUR

168-07.2015

13.1 EMBAUCHE D'UN ANIMATEUR POUR LE SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE

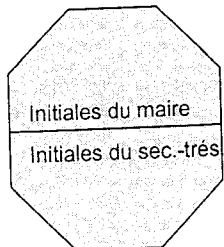
CONSIDÉRANT les termes de la résolution 146-06.2015 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé ce 19 juin 2015 que Madame Florence D. Laflamme s'est désistée ;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'agent de développement aux loisirs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'embauche de Madame Joey Péloquin à titre d'animatrice au service d'animation estivale 2015, pour une période de trente-cinq (35) jours débutant le 29 juin 2015 à une moyenne d'environ 17 heures/semaine, incluant le service de garde et selon les conditions de la convention collective en vigueur :

ET DE statuer que le service d'animation estivale relève de l'agent de développement aux loisirs.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

ADOPTION : 4 POUR

169-07.2015

13.2 AFFECTATION DE L'ENVELOPPE RÉSERVÉE AUX MUNICIPALITÉS – PACTE RURAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, au même titre que l'ensemble des municipalités de la MRC du Val-Saint-François, dispose d'une enveloppe réservée de 7 500\$ pour la réalisation de projets conformes aux objectifs et priorités du Pacte rural 2014-2015 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du projet de mise en valeur d'un espace public soumis par l'Association du Lac Tomcod le 22 juin 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement d'un sentier pédestre est admissible au Pacte Rural ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte d'affecter la somme qui lui est réservée en propre, soit la somme de 7 500\$ provenant de l'enveloppe 2014-2015 du Pacte rural de la MRC du Val-Saint-François au projet d'aménagement d'un sentier pédestre soumis par l'Association du Lac Tomcod.

ADOPTION : 4 POUR

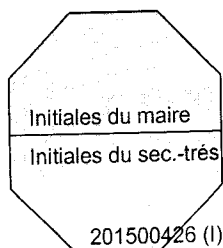
COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES A PAYER DU 02 JUIN AU 05 JUILLET 2 015

N° déboursé	N° Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
201500399 (C)	3584	2015-06-04	24	BELL Canada		633,46 \$
201500400 (C)	3585	2015-06-04	37	HYDRO-QUEBEC		934,12 \$
201500401 (C)	3586	2015-06-05	37	HYDRO-QUEBEC		1 817,25 \$
201500402 (C)	3587	2015-06-08	37	HYDRO-QUEBEC		611,19 \$
201500404 (C)	3589	2015-06-16	37	HYDRO-QUEBEC		844,84 \$
201500405 (I)	3590	2015-06-30	37	HYDRO-QUEBEC		2 209,83 \$
Total des chèques émis						7 050,69 \$

COMPTES A PAYER DE LA SÉANCE DU 06 JUILLET 2015

N° déboursé	N° Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
201500406 (I)	3622	2015-07-07	18	L'ÉTINCELLE		59,42 \$
201500407 (I)	3607	2015-07-07	30	DEPANNEUR RENALD MORIN		521,23 \$
201500408 (I)	3610	2015-07-07	34	FEDERATION QUEBECOISE		391,42 \$
201500409 (I)	3617	2015-07-07	38	IMPRIMERIE MARTINEAU INC.		790,34 \$
201500410 (I)	3632	2015-07-07	40	MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS		427,50 \$
201500411 (I)	3640	2015-07-07	42	PIECES D'AUTO BILODEAU		35,03 \$
201500412 (I)	3656	2015-07-07	54	TARDIF DIESEL INC.		283,82 \$
201500413 (I)	3598	2015-07-07	56	CENTRE DU TAPIS DE		64,30 \$
201500414 (I)	3602	2015-07-07	57	CHERBOURG		347,44 \$
201500415 (I)	3603	2015-07-07	58	COMITE DE LA ST-JEAN-		2 592,10 \$
201500416 (I)	3604	2015-07-07	59	COOP DES CANTONS,		1 638,51 \$
201500417 (I)	3599	2015-07-07	77	CENTRE DU TRAVAIL		650,05 \$
201500418 (I)	3619	2015-07-07	103	LA TRIBUNE		212,13 \$
201500419 (I)	3659	2015-07-07	117	VISA DESJARDINS		687,80 \$
201500420 (I)	3623	2015-07-07	127	MACPEK INC.		24,14 \$
201500421 (I)	3642	2015-07-07	128	POMPES R. FONTAINE -		4 227,29 \$
201500422 (I)	3600	2015-07-07	131	CHAMBRE DE COMMERCE DE		103,48 \$
201500423 (I)	3601	2015-07-07	137	CHAMPAGNE SYLVIE		171,07 \$
201500424 (I)	3655	2015-07-07	146	SYSTEME ULTRA SECUR DE		810,52 \$
201500425 (I)	3651	2015-07-07	151	SOCAN (SOCIETE AUTEURS)		68,03 \$



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

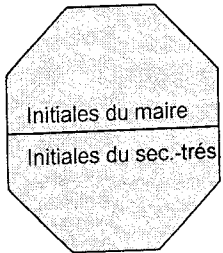
201500426 (I)	3638	2015-07-07	158	PAYSAGISTES VAL-ST-	6 294,88 \$
201500427 (I)	3609	2015-07-07	167	EXCAVATION R. TOULOUSE &	424,92 \$
201500428 (I)	3597	2015-07-07	173	CABLE-AXION INC.	344,58 \$
201500429 (I)	3593	2015-07-07	184	ARCHIVISTE MICHEL HAMEL	1 105,93 \$
201500430 (I)	3620	2015-07-07	185	LABORATOIRE	84,51 \$
201500431 (I)	3616	2015-07-07	201	GREAT WEST	2 934,35 \$
201500432 (I)	3643	2015-07-07	244	RECUPERATION MAILLE INC.	114,98 \$
201500433 (I)	3612	2015-07-07	275	FONDS INFORMATION sur le	44,00 \$
201500434 (I)	3646	2015-07-07	276	REVENU DU Canada	3 204,88 \$
201500435 (I)	3644	2015-07-07	277	REGIMES DE RETRAITE ET	339,10 \$
201500436 (I)	3647	2015-07-07	278	REVENU DU QUEBEC	8 399,88 \$
201500437 (I)	3611	2015-07-07	280	FONDS DES PENSIONS	276,96 \$
201500438 (I)	3648	2015-07-07	300	SANI ESTRIE INC.	5 438,94 \$
201500439 (I)	3605	2015-07-07	309	CROIX-ROUGE CANADIENNE	328,80 \$
201500440 (I)	3634	2015-07-07	454	ORIZON MOBILE	162,11 \$
201500441 (I)	3631	2015-07-07	456	MORIN MARC	2 069,55 \$
201500442 (I)	3641	2015-07-07	470	PNEUS METRO INC.	563,37 \$
201500443 (I)	3639	2015-07-07	484	PETROLES COULOMBE ET	3 822,66 \$
201500444 (I)	3636	2015-07-07	487	P.H. VITRES D'AUTOS INC.	318,59 \$
201500445 (I)	3654	2015-07-07	502	SYNDICAT CANADIEN	286,36 \$
201500446 (I)	3626	2015-07-07	536	MEGABURO	78,10 \$
201500447 (I)	3625	2015-07-07	542	MECANIQUE G.S.B. INC.	42,54 \$
201500448 (I)	3628	2015-07-07	543	MINISTERE DU REVENU	34,00 \$
201500449 (I)	3649	2015-07-07	555	SERRURIER HARMER	22,13 \$
201500450 (I)	3608	2015-07-07	562	ÉCOLE ARC-EN-CIEL	75,00 \$
201500451 (I)	3645	2015-07-07	614	RÉSEAU MOBILITÉ PLUS	199,77 \$
201500452 (I)	3653	2015-07-07	654	SOMAVRAC C.C. INC.	9 841,06 \$
201500453 (I)	3635	2015-07-07	717	OUELLET SUZANNE	840,00 \$
201500454 (I)	3624	2015-07-07	723	MARCHE ST-FRANCOIS	497,62 \$
201500455 (I)	3591	2015-07-07	775	9207-1547 QUÉBEC INC.	9 933,84 \$
201500456 (I)	3627	2015-07-07	787	MESSIER YANNICK	75,00 \$
201500457 (I)	3596	2015-07-07	809	BLANCHARD LITHO INC.	217,52 \$
201500458 (I)	3595	2015-07-07	827	BLAIN ANDRÉ	435,00 \$
201500459 (I)	3652	2015-07-07	828	SOCIETE PROTECTRICE	425,00 \$
201500460 (I)	3657	2015-07-07	893	VALEURS MOBILIÈRES	209,88 \$
201500461 (I)	3633	2015-07-07	915	MYRROY INC.	4 538,64 \$
201500462 (I)	3658	2015-07-07	921	VALORIS -	3 539,52 \$
201500463 (I)	3592	2015-07-07	933	9285-3332 QUÉBEC INC.	16 348,50 \$
201500464 (I)	3621	2015-07-07	950	LEBLOND MARIO	160,80 \$
201500465 (I)	3613	2015-07-07	985	GAGNON STÉPHANIE	31,65 \$
201500466 (I)	3650	2015-07-07	986	SIMARD-LEBRUN FLORENCE	31,65 \$
201500467 (I)	3618	2015-07-07	998	INDUSTRIELLE ALLIANCE	1 788,32 \$
201500468 (I)	3637	2015-07-07	1015	PAQUETTE MORIN	3 000,00 \$
201500469 (I)	3614	2015-07-07	1019	GOSELIN ISABELLE	80,00 \$
201500470 (I)	3629	2015-07-07	1051	MONTY SYLVESTRE INC.	2 237,42 \$
201500471 (I)	3594	2015-07-07	1066	ATELIER LAVOIE	144,64 \$
201500472 (I)	3606	2015-07-07	1067	CSST	1 994,00 \$
201500473 (I)	3630	2015-07-07	1069	MORIN DENYSE	14,92 \$
201500474 (I)	3615	2015-07-07	1070	GOYETTE DAVID	698,66 \$
Total des chèques émis					108 250,15 \$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001 **13 120.80\$**
SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002 **14 311.87\$**

170-07.2015 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date 06 juillet 2015 en incluant le montant de 2 595,10\$ payable au comité de la St-Jean pour un montant de 108 250,15\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier à l'unanimité des conseillers que soit adopté la liste des comptes à payer telle que déposée;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

ET QUE la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

ADOPTION : 4 POUR

15.0 AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est discuté.

16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

1° Madame Suzanne Ouellet commente les travaux de fauchage de chemins et suggère que l'entrepreneur affile sa scie. Des discussions s'en suivent.

2° Madame Lise Therrien demande que les procès-verbaux du Jardin des Sages demeurent de nature confidentielle. Monsieur le maire va faire un rappel. Des discussions s'en suivent.

3° Madame Nicole Gagnon demande un suivi pour les frais aux copies du journal de la coopérative «Au Jardin des Sages». Des frais de 0,02\$ la page sont demandés.

4° Madame Suzanne Ouellet félicite le comité de la St-Jean pour la qualité du feu d'artifice.

171-07.2015 17.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h30.

ADOPTION : 4 POUR

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Claude Sylvain, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Claude Sylvain, maire

Sylvie Champagne, directrice générale
secrétaire-trésorière